## Contrat AMAP Parole de terre Fournil de Margaux et Tom

## Période du 10 mai 2022 au 7 mars 2023

## Livraison hebdomadaire de pain

## **Les contractants**

la productrice :	l'adhérent(e) :
Margaux Hudelot 12 rue du Relarguier 84360 Mérindol	Nom, prénom
	Adresse
date:	
signature:	
	Tél :
	Mail :
	Date: Signature:
Contenu du contrat	
Pour la période contractuelle et dans le cadre du partenariat existant entre le producteur et l'AMAP Parole de terre, la productrice s'engage :	
- à livrer à l'adhérent(e) le mardi (heure de distribution selon la saison), le pain selon les quantités hebdomadaires indiquées dans le tableau ci-après :	
l'adhérent(e):	
- à régler au fournil par avance le montant global de sa commande,	
- à enlever chaque semaine sa commande (dans le créneau horaire des distributions)	
La période couverte par ce contrat correspond à 41 livraisons. Il n'y aura pas de livraison mardi 3 janvier	
Elle débute le 10 mai 2022 et termine le 7 mars 2023. Le jour de livraison est le mardi.	
Il n'y aura pas de distribution le 3 janvier 2023.	
Toute commande non enlevée avant la fin de la distribution ne pourra être réclamée ultérieurement.	
Règlement	
Total de la commande	
	eque(s) à l'ordre de Margaux Hudelot
payé en 3 fois :+	

Le premier chèque sera débité immédiatement, le deuxième en septembre et le troisième en décembre.